

06 14. Mai 91 - 18

## DIVISION POLITIQUE I

p.B.73.F.0.1.(5). - KJF/BAC

Berne, le 13 mai 1991

Note au Chef du DépartementIve Sommet de la francophonie

1. Le prochain Sommet de la francophonie aura lieu du 19 au 21 novembre 1991 à Paris.

Nous vous donnons ci-dessous une brève information sur les échéances et les enjeux de la préparation.

2. Le Ministre canadien de la francophonie, M. Masse, vous a signalé le 16.4.1991, l'intention du Canada de tenir en marge des rencontres précédant le Sommet une réunion informelle au niveau des fonctionnaires des pays bailleurs de fonds, soit des pays participant au financement de programmes de la francophonie, pour s'entretenir des perspectives du Mouvement de la francophonie sur le plan général, institutionnel, et des programmes qu'il conviendrait de soutenir particulièrement. Vous aviez accepté le principe d'une telle concertation.

Cette réunion débutera le 16 mai au soir et durera toute la journée du 17 à Montréal. Le Chef du Service de la francophonie devrait y prendre part.

3. Parallèlement aux réunions du Comité international du suivi du Sommet de Dakar, présidé par la France, en la personne de l'Ambassadeur François-Regis Bastide, le Comité International préparatoire siégera régulièrement à Paris (dates fixées à ce jour : les 21.5., 6.6., 26.-27.6., et 4.7.). Le Chef du Service de la francophonie y siège en principe, ou à défaut M. Dunant, de notre Ambassade à Paris, chargé entre autres sur place du dossier de la francophonie.
4. Conformément à l'usage qui s'est établi pour les précédents Sommets deux réunions ministérielles préparatoires au niveau des MAE sont prévues : la première à Port Louis (Ile Maurice)



les 9 et 10 juillet, la seconde à Paris le jour précédant l'ouverture du Sommet.

Dans la perspective de votre participation au Sommet proprement dit où vous conduiriez la délégation suisse, nous partons de l'idée qu'une délégation suisse aux réunions ministérielles dirigée soit par le SE Jacobi soit par le soussigné serait adéquate.

5. Les réunions préparatoires se tiendront sur un fonds de mésentente entre le Canada et la France. Le Canada veut conserver sans les modifier les acquis du Sommet de Dakar sur le plan institutionnel, tandis que la France imaginerait, au nom de la simplification, une superstructure sous forme d'un Secrétariat permanent, chargé de superviser les activités de l'exécuteur principal des programmes des Sommets, l'Agence de Coopération Culturelle et Technique (ACCT), et des exécuteurs annexes.

Pour notre part, absents pour l'instant de l'ACCT, nous ne devrions pas nous mêler à une querelle sur l'institutionnel, si ce n'est pour dire qu'il ne convient pas de remettre en permanence en question des structures qui n'ont pas eu le temps d'être rôdées.

6. Si l'on oublie le précédent discutable de l'Egypte, le Mouvement de la francophonie devrait rester une enceinte fondée sur le lien linguistique, c'est-à-dire la pratique d'une langue commune. Dans le cadre des Sommets, le français est en particulier un moyen de stimuler la coopération entre pays du Nord et du Sud. Son usage et son essor sont perçus par les pays francophones d'Afrique comme un instrument direct du développement.

La Roumanie a l'intention de demander son admission aux Sommets francophones. Ultérieurement, la Bulgarie pourrait suivre. L'activisme français en particulier, qui ne laisse pas d'inquiéter les Africains, pourrait bien trouver encore d'autres vocations francophones en Europe centrale, qui n'auraient rien à voir avec l'intérêt pour la langue française.



Nous devrions exprimer les plus grandes réserves devant cette évolution. Etendre les Sommets francophones aux pays de l'Est pervertirait l'idée de départ en ouvrant la voie à toutes les confusions, et en créant le risque à terme d'autres candidatures plus délicates encore (Israël, etc).

7. Il importe encore de plaider pour une moindre fréquence des Sommets (tous les 3 ou 4 ans au lieu de 2).
8. Notre engagement dans les programmes des Sommets demeure symbolique, et devrait être revu dans la perspective notamment du prochain Sommet de Paris.

Nos possibilités d'action restent pour l'instant modestes. Le budget du Service de la francophonie (550'000 fr./an en 91) ne peut servir qu'à financer quelques actions ponctuelles qui ne peuvent l'être par d'autres moyens (ex. : projets linguistiques).

La question est de savoir aujourd'hui si, et le cas échéant jusqu'à quel point, la DDA, qui finance déjà quelques projets francophones isolés, doit tenir compte dans le choix de ses budgets de la coopération francophone.

Si vous estimez qu'un accroissement des activités de la DDA dans ce domaine est nécessaire, votre avis sur le besoin de fixer ou non certaines règles à cet égard serait utile.

9. Quant à l'ACCT, il convient de corriger l'anomalie qui fait de nous le seul pays membre à part entière des Sommets et non membre de l'ACCT, comme vous l'exposiez dans la note de discussion du 1.1.90 que vous avez soumise au Conseil fédéral. Lors de son examen, une décision sur l'adhésion avait été différée par suite de l'opposition du DFF.

Pour des raisons budgétaires, nous ne pourrions pas adhérer avant le 1.1.93. (La quote-part suisse prévisible (3.5 mio FS/an) est inscrite aux perspectives budgétaires 93-95 qui doivent être prochainement approuvées par le Conseil fédéral.)



La procédure parlementaire conduisant à l'adhésion devrait être menée à son terme jusqu'au 1.1.93.

Dans l'intervalle, la Suisse fera un geste envers l'ACCT en prenant en charge pour 2 ans la location d'un bureau que l'ACCT compte ouvrir avant l'été 91 à Genève.

DIVISION POLITIQUE I



J.C.A. Staehelin

Copie : - JAC  
- SFR  
- KJP  
- KT  
- SIN  
- GI  
- WOK, NB, KJF  
- Ambassade de Suisse, Paris, Bruxelles, Ottawa,  
Dakar

DG 14. Mai 91 - 16